



Procès-verbal
Le mardi, 23 mai 2000 - n° 110

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 93, Loi sur la sécurité des barrages, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 93 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 110, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée, Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, dépose :

Un texte intitulé « Pacte fiscal pour le monde municipal ».

(Dépôt n° 1126-20000523)

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 110 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, ministre des Régions, le projet de loi n° 110 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

23 mai 2000

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 132, Loi modifiant la Loi sur les architectes, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Jolivet, ministre des Régions, le débat est ajourné.

À 11 h 42, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 227 Loi concernant La Société Aéroportuaire de Québec — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 2000, sous réserve de l'article 22 du Règlement.
(Dépôt n° 1127-20000523)

M. Côté (La Peltrie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 227, Loi concernant La Société Aéroportuaire de Québec.

23 mai 2000

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 227 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement et le ministre des Transports sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Jolivet, ministre des Régions, dépose :

Le rapport annuel du ministère des Régions, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 1128-20000523)

M. le Président dépose :

Le nouveau diagramme de l'Assemblée, en date du 23 mai 2000.

(Dépôt n° 1129-20000523)

Dépôts de rapports de commissions

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 18 mai 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 114 Loi modifiant la Loi sur le cinéma. Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 1130-20000523)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

23 mai 2000

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 23 mai 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 128 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 1131-20000523)

Motions sans préavis

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la journée mondiale du don de sang.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 124, Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives, le mardi 30 mai 2000, le mercredi 31 mai 2000 ainsi que le jeudi 1^{er} juin 2000, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi 30 mai 2000

- 15 h 00 à 15 h 30 Remarques préliminaires du gouvernement suivies de celles de l'opposition

- 15 h 30 à 16 h 30 Regroupement des 6 villes-centres

23 mai 2000

- 16 h 30 à 17 h 30 Conseil du patronat
- 20 h 00 à 21 h 00 Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec
- 21 h 00 à 22 h 00 Syndicat canadien de la fonction publique
- 22 h 00 à 23 h 00 Union des municipalités du Québec
- 23 h 00 à 24 h 00 Fédération québécoise des municipalités

Le mercredi 31 mai 2000

- 11 h 00 à 12 h 00 Union des municipalités de banlieue de Montréal
- 12 h 00 à 13 h 00 Confédération des syndicats nationaux
- 15 h 00 à 16 h 00 Groupe des 12 maires de banlieue de Québec
- 16 h 00 à 17 h 00 Conférence des préfets Chaudières-Appalaches
- 20 h 00 à 21 h 00 Coalition des maires de la couronne nord de Montréal
- 21 h 00 à 22 h 00 Association des directeurs généraux de municipalités
- 22 h 00 à 23 h 00 Regroupement des 25 villes d'agglomération
- 23 h 00 à 24 h 00 Coalition des maires de la couronne sud de Montréal

Le jeudi 1^{er} juin 2000

- 11 h 00 à 12 h 00 Regroupement des 61 villes de « centralité »
- 12 h 00 à 13 h 00 Corporation des officiers municipaux agréés
- 15 h 00 à 15 h 30 Remarques finales de l'opposition suivies de celles du gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du

23 mai 2000

groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE les organismes et les individus qui souhaitent présenter un mémoire devant la Commission le fassent parvenir au plus tard le 29 mai 2000 au Secrétariat des commissions;

QUE la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi sur la police;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 127, Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques.

M. Brouillet, vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'entendre les conclusions et les recommandations découlant de l'audition des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics sur

23 mai 2000

leur gestion administrative au cours de l'hiver 2000 et de prendre en considération le projet de rapport de la commission;

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de discuter du mandat de surveillance de la Commission des valeurs mobilières du Québec et du mandat d'initiative sur l'examen de l'activité du lobbying au Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 24 mai 2000, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Cholette (Hull). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il renonce à toutes fusions municipales forcées.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 133, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la Nation Naskapi de Kawawachikamach, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 133 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 133 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

23 mai 2000

M. Chevette, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les transports, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 135 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 135 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

M. Chevette, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 130, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le transport par taxi, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Ouimet (Marquette) à Mme Goupil, ministre de la Justice, concernant le refus par la SAAQ d'aller en conciliation dans les causes prévues devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);
- le deuxième, sur une question adressée par M. Bordeleau (Acadie) à M. Chevette, ministre des Transports, concernant les raisons qui motivent la SAAQ à refuser le processus de conciliation prévu pour les causes devant le TAQ;
- le troisième, sur une question adressée par M. Marcoux (Vaudreuil) à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant la pénurie d'infirmières pour cet été.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée, Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie d'une note, en date du 29 mars 2000, envoyée aux directeurs généraux des établissements et des régies régionales par M. Gilles Gauthier, sous-ministre

23 mai 2000

adjoint aux politiques de main-d'œuvre du ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant la stratégie de recrutement du personnel déployé actuellement par les établissements.

(Dépôt n° 1132-20000523)

À 19 h 09, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 24 mai 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU